SOURG DE PÉRCÉ

REGLEMENT PARTICULIER

TOURNOI DOUBLE ADULTES / SIMPLE JEUNES de BOURG DE PEAGE 17 – 18 juin 2023



Article 1 (Identification)

Ce tournoi est régi par le Règlement Général des Compétitions 2022-2023 (RGC) et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous, sous la responsabilité des Juges-Arbitres (JA). Il est autorisé par la ligue et la Fédération Française de Badminton (demande d'autorisation en cours), et est enregistré sous le numéro de dossier Poona 2202695.

Les Juges-Arbitres désignés sur la compétition sont **Jérémy POUZET** - BCCl26 (JA principal – Tél : 06 80 11 95 70) et **Rachel LOPEZ** - BCHT07 (JA adjointe – Tél : 06 48 43 84 57).

Le GEO du tournoi est **Eric AUDIFFREN** - BCBP26 (Tél 07 66 19 61 46 – Mail : tournoi@bcbp26.fr). Le logiciel de gestion de compétition utilisé est BADNET.

La compétition se déroulera du **samedi 17 au dimanche 18 juin 2023** à **BOURG DE PEAGE 26300**, au **Complexe Sportif du Vercors**, 1 rue du Docteur Zamenhof.

Article 2 (Description)

Le <u>tournoi Adultes</u> est ouvert aux joueurs des catégories à **Minimes à Vétéran**, non compétiteurs (NC) ou classés **P12** à **N2**, **licenciés à la FFBaD** à la date limite d'inscription (voir Article 4).

Les disciplines proposées sont les Double Dame (DD), Double Homme (DH) et Double Mixte (DMx). Les tableaux DD et DH se joueront entièrement le samedi, les tableaux DMx entièrement le dimanche. Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux (1 le samedi + 1 le dimanche)

Le <u>tournoi Jeunes</u> est ouvert aux joueurs des **catégories Poussin à Cadet**, NC ou classés P12 à N2, licenciés à la FFBaD à la date limite d'inscription (voir Article 4).

Les disciplines proposées sont le Simple Dame (SD) et le Simple Homme (SH).

Tous les tableaux du tournoi Jeunes se joueront le dimanche.

Les poussins et benjamins ne pourront s'inscrire que sur le seul tableau de simple (SH ou SD) du tournoi Jeunes.

Les joueurs des catégories Minime ou Cadet pourront s'inscrire sur un tableau DD ou DH du tournoi Adultes et sur un tableau de simple du tournoi Jeunes. Par contre, ils ne pourront pas cumuler les inscriptions en DMx du tournoi Adultes et en Simple du tournoi Jeunes.

Chaque joueur mineur doit pointer à la table de marque avec l'adulte responsable qui l'accompagne. Conformément à l'§2.14 du RGC, ce dernier devra signer le registre ad-hoc et s'engage à rester sur place pendant toute la durée de la compétition dudit mineur.

Article 3 (Mode de compétition)

Les tableaux du tournoi Adultes seront constitués en séries par regroupement au CPPH.

Les tableaux du tournoi Jeunes seront constitués par catégorie d'âge, 1ère et 2ème année confondues. Il sera néanmoins possible de s'inscrire dans la catégorie supérieure (Par exemple, un poussin peut s'inscrire en benjamin).

Le tirage au sort s'effectuera le mardi 6 juin 2023 à l'aide du CPPH de la FFBaD à cette date. Seuls les joueurs en règle à cette date sur Poona seront pris en compte pour la confection des tableaux.

Chaque tableau (série du tournoi Adultes, catégorie d'âge du tournoi Jeunes) comprendra une phase préliminaire sous forme de poules (les poules de 4 seront privilégiées - 2 sortants par poule quel que soit le nombre de joueurs) suivie d'une phase finale par élimination directe, ou sera composé d'une poule unique si le nombre de participants dans le tableau considéré est insuffisant (inférieur à 6).

Les organisateurs en accord avec le JA, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne organisation et au bon déroulement du tournoi.

Article 4 (Inscriptions)

La date limite d'inscription est fixée au dimanche 4 juin 2023.

Les inscriptions se feront obligatoirement en ligne sur Badnet (lien : https://v5.badnet.org/tournoi/public? eventid=16831)

Elles ne seront validées et prise en compte qu'à réception du règlement (paiement direct sur « Badnet », par virement, ou chèque adressé par voie postale à l'adresse suivante : Eric Audiffren, 45 Montée du Coteau du Pendillon, 26260 St Donat / l'Herbasse).

Le montant des droits d'engagement est de 20€ pour un tableau Adultes (15€ pour un tableau Jeunes) et 22€ pour deux tableaux (tournois Adultes et Jeunes confondus).

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription ou en cas de force majeure justifiée par la délivrance d'un certificat médical ou d'une attestation.

L'inscription au choix est possible et doit être prise en compte dans le règlement. Le joueur inscrit au choix sera informé le jour du tirage au sort si une paire a pu être constituée suite à son inscription. Dans le cas contraire, il sera remboursé à l'issue du tournoi.

<u>Article 5</u> (Nombre de participants – forfaits)

Les inscriptions sont limitées, pour le tournoi Adultes, à 100 paires DD et DH confondues le samedi et 54 paires DMx le dimanche, et pour le tournoi Jeunes à 50 joueurs. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée (dans l'ordre d'arrivée des inscriptions) afin de pourvoir aux forfaits éventuels.

En cas de forfait après la date du tirage au sort, les remplacements s'effectueront conformément aux dispositions de l'article 3.2.5 du RGC :

- Sur le tournoi Adultes, le joueur orphelin pourra proposer un nouveau partenaire, être associé à un compétiteur proposé par le comité d'organisation, ou encore refuser de poursuivre la compétition. Il sera alors déclaré forfait involontaire. En cas de forfait d'une paire de double, elle pourra être remplacée par une paire inscrite au tournoi et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.
- Sur le tournoi Jeunes, le joueur défaillant pourra être remplacé par un joueur inscrit au tournoi dans l'ordre de priorité de la liste d'attente.

Tout forfait ou abandon après le tirage au sort doit être notifié au plus vite auprès des organisateurs et du Juge-Arbitre.

Tout forfait ou abandon après le tirage au sort ou pendant la compétition doit être justifié, sous peine de sanction fédérale, par la présentation dans un délai de 5 jours, d'un document (certificat médical, attestation employeur, ...) précisant les nom, prénom et N° de licence du joueur ainsi que le nom et la date de la compétition, adressé par voie postale ou courriel à la ligue Auvergne – Rhône – Alpes :

- Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton, 37 rue du Vercors, 38500 SAINT CASSIEN
- sophie.bluy@badminton-aura.org

Article 6 (Déroulement de la compétition)

Dans la mesure du possible, l'ordre des matchs respectera l'échéancier. Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement de la compétition. Les matchs pourront être lancés avec une heure d'avance maximum sur l'horaire annoncé.

Les joueurs disposent de 3 minutes suivant l'appel de leur match pour prendre en compte le terrain et se préparer (tirage au sort, test des volants, prise de contact avec le terrain,) avant de débuter leur match. Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

Les matchs se déroulent en deux sets gagnants de 21 points et sont joués en auto-arbitrage.

Tout volant touchant une infrastructure fixe (charpente métallique, lampe, ...) ou un élément mobile (panneaux de basket, filins, ...) sera annoncé « Let » au service (il pourra être réengagé 2 fois maximum) et « Faute » pendant l'échange.

Les conseils sont autorisés aux arrêts de jeu à 11 points dans chaque set, et entre les sets.

A la fin du match, les joueurs enregistrent et valident ensemble les résultats de leur match sur la tablette correspondant à leur numéro de terrain.

Le temps de repos auquel peuvent prétendre les joueurs entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes minimum, mais peut être réduit avec l'accord express des joueurs concernées. Le Juge-Arbitre Principal peut accorder un repos plus long si cela lui paraît nécessaire.

Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi doit le signaler au Juge-Arbitre et laisser ses coordonnées téléphoniques à la table de marque.

Article 7 (Accès au plateau de jeu)

Le plateau de jeu est réservé aux joueurs, Juge-Arbitres, Arbitres, organisateurs et les conseillers. 2 conseillers maximum par demi-terrain sont tolérés sur le plateau de jeu dans un espace réservé (et non pas derrière chaque demi-terrain).

Article 8 (les volants)

Le volant officiel de la compétition est le PERFLY FSC 990, disponible à la vente à la table de marque. Les volants sont à la charge des joueurs. Seuls les volants en plumes homologués par la FFBaD sont autorisés. Ils seront au partage. En cas de désaccord, les compétiteurs joueront avec le volant officiel de la compétition.

Les matchs regroupant uniquement des joueurs du niveau promotionnel ou NC se disputeront en volants plumes ou plastique, au choix des compétiteurs. En cas de désaccord, le volant plastique sera prioritaire (volants PERFLY PSC 900 disponibles à la table de marque).

Les matchs des tableaux Poussin se joueront en volants plumes ou plastique, au choix des compétiteurs. En cas de désaccord, le volant plumes sera retenu.

Article 9 (Tenues et publicités)

Les joueurs doivent porter des tenues vestimentaires conformes au règlement de la FFBaD saison 2022/2023. La publicité sur les tenues doit également répondre aux prescriptions réglementaires.

Article 10 (Dopage)

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra en informer le Juge-Arbitre et être en mesure de présenter une ordonnance médicale.

Article 11 (Droit à l'image)

En l'absence d'indication contraire formulée auprès de l'organisation au plus tard le 1er jour de la compétition, chaque participant autorise le club de Badminton de Bourg de Péage à diffuser son image prise au cours de la manifestation, sur tous supports média (internet, presse, ...).

Article 12

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents.

La participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.

Toute contestation ou réclamation doit être présentée sur le moment au Juge Arbitre par le joueur concerné, et/ou son représentant s'agissant d'un joueur mineur.

Le tournoi se déroulera dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur le jour de la compétition, y compris les éventuelles mesures supplémentaires imposées par le Préfet de la Drôme et/ou la municipalité de Bourg de Péage.

Fait à Bourg de Péage, le 07 Décembre 2022.

Le comité organisateur du BCBP26.

Le Juge Arbitre Principal.